Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Omission dans jugement

Par puce24

Bonjour, pour résumer la situation : divorce en 2007 - indivision 2007 à 2012 sur un bien immobilier acquis pendant le mariage - bien occupé par monsieur depuis le divorce. A la fin de l'indivision, mme demande via le TGI la liquidation de la communauté par l'achat du bien par monsieur ou par une vente. Jugement prononcé le 25/06/2013. Aussi mme demande à ce que monsieur verse une indemnité d'occupation ce qui est noté dans la discussion du jugement où il est noté que " monsieur devra payer une indemnité de 650 euros à compter du 1er juillet 2012 et jusqu'au partage".

Mais dans la partie "Par ces motifs", le juge ou le greffier n'ordonne rien, n'y fait même pas allusion.

J'ai pu rencontrer un huissier qui me dit qu'il y a oubli de la part du juge.

Que dois-je faire ? En attendant Monsieur occupe gracieusement un bien qu'il n'ait pas pressé de vendre pour le coup... Dois-je repasser par mon avocat ? Quels seront les frais d'avocat dans ce cas ? D'ailleurs, elle aurait peut-être pu voir l'erreur quand le jugement a été rendu aussi. Ou dois-je m'adresser au greffe directement ?

Merci pour vos renseignements